



L'IDÉE BUSINESS

ENTREPRENEURS, VOS RENDEZ-VOUS DU MOIS DE JANVIER //

Extrait de notre sélection de Salons et conférences pour créer, gérer et développer son entreprise.

- **Congrès de l'Entreprise du futur** : le rendez-vous business et innovation des PME et ETI, au Centre des congrès de Lyon. *le 17 janvier.* entreprisedufutur.com
- **GEF Startup Weekend** : événement dédié aux femmes qui souhaitent monter un projet d'entreprise en un week-end. *les 19 et 20 janvier.* gefstartup.fr
- **Tech Show** : événement business dédié aux acteurs de l'innovation qui se déroule à Aix-en-Provence. *le 29 janvier.* techshow.eu
- **Inbound Marketing France** : journée de conférences dédiées à la création de contenu dans la démarche commerciale, au Centre des congrès de Rennes Métropole. *le 29 janvier.* inboundmarketing-france.fr

Tous les rendez-vous sur entrepreneurs.lesechos.fr

LÉGISLATION // L'article 61 de la loi Pacte permettra la création d'entreprises à mission.

Les entreprises à mission défendront un intérêt collectif ou général

Julie Le Bolzer

Le 5 octobre 2018, suivant les recommandations du rapport Notat-Senard, l'Assemblée nationale votait l'article 61 de la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Actuellement examiné par le Sénat, ce texte relatif à l'objet social des entreprises pourrait être mis en œuvre dès la fin de cette année.

L'entreprise à mission consacrera la notion d'intérêt social et ouvrira la possibilité de préciser la raison d'être de la société. « La notion de *lucrativité ne disparaît pas, mais ce nouveau statut juridique associera la recherche de performance économique et de profit à une finalité d'intérêt collectif* », résume Kevin Levillain*, enseignant-chercheur chez Mines ParisTech, école qui est engagée depuis une dizaine d'années dans des travaux ayant contribué à cette évolution législative.

La différence entre une entreprise à mission et une organisation avec une démarche de responsabilité sociale et environnementale réside dans l'engagement de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les actionnaires, dans la mission et les objectifs associés, au travers de l'inscription de cette mission dans les statuts. En ajoutant un alinéa à l'article 1835 du Code civil, le projet de loi Pacte prévoit que les statuts de toute entreprise peuvent préciser « la

raison d'être dont la société entend se doter dans la réalisation de son activité ».

« L'article 1833 sera également enrichi d'un nouvel alinéa précisant que toute société doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. C'est la première fois qu'une norme de gestion de l'entreprise sera posée par le Code civil, dont les dispositions sur les sociétés, essentiellement forgées en 1804, ignorent l'entreprise », précise Stéphane Vernac, maître de conférences en droit privé à l'université de Picardie Jules-Verne.

Organe de suivi et évaluation

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, pourront donc se muer en société à mission. La première étape étant d'identifier la fameuse mission : protection de l'environnement, sauvegarde de l'emploi, maintien d'une implantation locale, revitalisation d'une région... Toute mission d'intérêt collectif ou général peut figurer dans les statuts. « La bonne formulation de cette mission est primordiale. Il faut éviter qu'elle soit trop large ou trop précise, ce qui empêcherait l'entreprise dans ce qu'elle connaît et l'empêcherait d'expérimenter », préconise Kevin Levillain, ajoutant que certaines entreprises accompagnées par Mines ParisTech « ont mis deux ans avant d'exprimer leur mission efficace et responsable ».

Une fois la mission articulée, elle sera incor-

porée aux statuts de l'entreprise, ce qui suppose qu'elle fasse l'objet d'un vote par une assemblée générale d'actionnaires. Autre étape obligatoire : la composition d'un organe de suivi où les collaborateurs doivent être représentés. « Le comité de mission peut aller au-delà des seules parties prenantes. Il peut être perçu comme un conseil d'experts étudiant la qualité de la stratégie et identifiant les risques », estime Kevin Levillain. Enfin, la loi prévoit une démarche d'évaluation des actions déployées pour relever les engagements qui ont été pris.

En croissance aux Etats-Unis, sous la forme de « Benefit Corporations » ou B Corp, les entreprises à mission bénéficient d'une notoriété encore faible en France et les dispositions de la loi Pacte interrogent de nombreux entrepreneurs. « L'entreprise à mission sera ce que nous ferons. C'est ce qui rend essentielle la mutualisation des pratiques et l'échange entre pairs, souligne Laurence Méhaignerie, présidente-cofondatrice de Citizen Capital et co-initiatrice de la Communauté des entreprises à mission, association fédérant à ce jour une cinquantaine d'entreprises de toute taille qui se reconnaissent dans la démarche. Il est temps de voir l'entreprise comme un puissant levier de transformation pour répondre aux défis contemporains. »

* Kevin Levillain est l'auteur du livre « Les Entreprises à mission. Un modèle de gouvernance pour l'innovation » (Vuibert, 2017).



Toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, pourront se muer en société à mission. Photo Laurent Cerino/RÉA

annonces judiciaires & légales

75 • PARIS

SOCIÉTÉS
CONSTITUTIONS

416398B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/01/2019 il a été constitué une SARL nommée :

MIK

Objet social : Activité de restauration et ses activités connexes

Siège social : 12 rue du Docteur Goujon, 75012 Paris **Capital :** 1000 € **Gérance :** M. Salim KHAN, 10 RUE CAILL, 75010 PARIS **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

416546B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/01/2019 il a été constitué une SAS nommée :

STUDIO NOIRE

Objet social : Restauration Traditionnelle, caviste, débit de boissons alcoolisées à consommer sur place où à emporter ainsi que leur importation et exportation.

Siège social : 4, boulevard Jules Ferry, 75011 PARIS **Nom commercial :** STUDIO NOIRE **Capital :** 1000 € **Président :** M. Oliver Lomeli demeurant : 4, boulevard Jules Ferry, 75011 PARIS élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

416584B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/01/2019 il a été constitué une SCI nommée :

JEREMARINE

Objet social : acquisition, construction, propriété, gestion, administration, exploitation de biens et droits immobiliers

Siège social : 27 rue Pérignon, 75015 Paris **Capital :** 1000 € **Gérant :** M. Jean-Philippe ROUX, 33 rue de Fleury, 92140 Clamart **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

12136146 – LE PUBLICATEUR LEGAL

Par acte SSP du 18/12/2018, est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation par le RCS de Paris, la S.A.S. PANAME TOURNAGE SERVICES (PTS), **Objet :** prestations tous services, location matériel, régie, installation, manutention pour cinéma, spectacle et publicité, **Capital :** 1.200 €, **Siège :** 38, rue Servan 75544 PARIS Cedex 11. A été nommé président pour une durée illimitée : M. Soufien Sadek Ben-Haddou 8, rue de Vaucouleurs 75011 Paris.

12136386 – LE PUBLICATEUR LEGAL

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 2/1/2019, à Paris. **Dénomination :**

EDN Media Prod

Forme : S.A.S.U. **Siège :** 217, avenue Daumesnil, 75012 PARIS.

Objet :

- vente et production de contenus multimédia, conseils en communication et marketing, tenue de blogs avec revenus publicitaires,

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Durée de la société :** 99 ans. **Capital :** 1.000 € divisé en 10 actions de 100 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. **Cession d'actions et agrément :** Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé uni-

que sont libres. **Admission aux AG et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales. **Ont été nommés :** Président : M. Yann Olivier VERNERIE 217, avenue Daumesnil 75012 Paris. La société sera immatriculée au RCS de Paris. Pour avis.

12131677-2W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP du 01/01/2019, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : UTM CONSULTING

Siège social : 64, rue de Monceau 75008 PARIS

Capital social : 1.000 €

Objet : Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organismes en matière de système d'information, de gestion et d'organisation.

Durée : 99 ans

Cession des actions : Les actions de l'associé unique sont librement cessibles.

Admission aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : M. Laurent UZAN demeurant 271, chemin de la Carrere 13730 SAINT VICTOIRET.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

12135967W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP du 28/12/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMOMART

Siège social : 87, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

Capital social : 5.000 euros

Objet : transactions sur immeubles et fonds de commerce en qualité d'agent immobilier, d'intermédiaire ou de conseil ; conseil, assistance, recherche et accompagnement dans la réalisation de transactions immobilières...

Durée : 99 ans

Cession des actions : agrément en cas de cession à un tiers, dont les modalités sont fixées dans les statuts.

Admission aux assemblées et vote : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Présidente : Mme Tiziana MARTUSCIELLO, demeurant 87, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris. Pour avis.

12135982W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Suivant acte SSP du 22/12/2018, il a été constitué une SAS dénommée

DATANEXIONS

Siège social : 14 avenue d'Eylau - 75016 Paris. **Capital social :** 5.000 €. **Objet social :** Le conseil et prestations de services auprès des entreprises et plus particulièrement dans les domaines suivants : Toutes activités de conseils - prestation de services - vente dans le domaine informatique - Editions et vente de logiciels - Services professionnels sur les logiciels. **Durée :** 99 ans. **Président :** Mme Véronique SEBAN demeurant 432 Sentier du Bord de l'Eau - 78670 Villennes sur seine. Immatriculation au RCS de Paris.

12136050W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 24/12/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Wax Lyrical SAS

Siège social : 13/15 rue Taibout 75009 Paris

Capital social : 10.000 €

Objet : Fabrication, distribution et vente de parfums d'intérieur, bougies d'ambiance, et articles de décoration.

Durée : 99 ans

Cession des actions : La cession des actions s'effectue librement.

Admission aux assemblées et vote : tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses ac-

tions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Mme Jacqueline GALE, demeurant 30 Big Brigs Way, Newtongrange, Edimbourg EH22 4DG, Royaume Uni.

Directeur général : M. Michael KNAPPER, demeurant 30 Mustang Close, Tunstall, Stoke-on-Trent ST6 5XL, Royaume-Uni, et M. Michael RAYBOULD, demeurant 50 Alderbrook Road, Solihull, West Midlands B91 1NW, Royaume Uni.

Commissaires aux comptes : AlterEthic, 45 rue Anatole France 92300 Levallois Perret, 537 612 327 RCS Nanterre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS. LE PRESIDENT

12136054W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 02/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ATERNO ADVANTAGE

Siège social : 12 Rond-Point des Champs Elysées 75008 Paris

Capital social : 1.000 €

Objet : Holding et prestations de services

Durée : 99 ans

Cession des actions : Les cessions d'actions sont libres.

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : M. Hervé FONTA, demeurant 203 Boulevard Pereire 75017 Paris.

Commissaires aux comptes : la société Mazars, 131 Bd Bataille de Stalingrad "Le Prémium" 69100 Villeurbanne, 351 497 649 RCS Lyon.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS LE PRESIDENT

12136059W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 20/12/2018, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : HEWEIL KIDS

Siège social : 201 rue de Grenelle 75007 Paris

Capital social : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, le nantissement, la cession, le transfert sous toutes ses formes ou la prise de toute participation ou d'intérêt, de quelque manière que ce soit, à titre minoritaire ou majoritaire, dans le capital social et/ou les droits de vote de sociétés et entreprises commerciales industrielles, financières, mobilières, immobilières, existantes ou à créer

Durée : 99 ans

Cession des parts sociales : Il existe des clauses d'agrément.

Gérance : Mme Deborah HESS WEIL et M. Pierre-Emmanuel WEIL, demeurant 201 rue de Grenelle 75007 PARIS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS. LA GERANCE

12136076W – LE PUBLICATEUR LEGAL

Par ASSP du 07/01/19 a été constituée :

Forme : SASU

Dénomination sociale : JMF

Durée : 99 ans

Siège social : 15 avenue du Président Wilson Paris 16

Capital : 2000 €

Objet : La production de films audiovisuels, publicitaires, corporate et événementiels ; la conception et la réalisation d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques, sonores, films publicitaires et de reportages ; le conseil.

Président : Muriel REUS, 15 av du Président Wilson Paris 16

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.

Agrément : requis en cas pluralité associés sauf entre associés.

Immatriculation au RCS de Paris.